



Légalité d'une suppression de servitude

Par **PeeWee**, le **15/02/2008** à **13:18**

Bonjour à tous.

Je me permets de vous exposer un petit problème qui touche ma mère. Celle-ci habite à la campagne le long d'un petit chemin. Pour sortir de chez elle elle pouvait jusqu'alors s'aider d'une petite "servitude" (je crois qu'il s'agit de l'appellation légale). Pour expliquer, en gros il y a son portail, la toute petite route et de l'autre côté de celle-ci une espèce de terre-plein (un peu à la façon de certains arrêts sur sur les routes) qui lui permettait de sortir de sa maison en voiture.

Or son nouveau voisin a décidé du jour au lendemain de clore cet espace qui d'après lui fait partie de sa propriété, ce qui a pour effet d'empêcher ma mère et mon beau père de sortir de chez eux en voiture sans devoir en passer par de multiples manœuvres.

Ma question est donc: sachant que cette servitude existait depuis une cinquantaine d'années, ce méchant voisin avait-il le droit de la cloturer?

Je vous remercie par avance de votre aide